

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 3 août 2021

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Oka tenue à la salle des Loisirs, 174, rue Saint-Jean-Baptiste à Oka, et en Web diffusion, à 19 h 03, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant Steve Savard

Les conseillers(ères),

Joëlle Larente
Stéphanie Larocque
Jérémy Bourque

Absences motivées :

Pascal Quevillon
Jules Morin
Yannick Proulx

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,
Mme Annick Mayer
La directrice des finances, Mme Annie Chardola
Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement,
M. Sergio Campos
La responsable des communications et du tourisme,
Mme Colette Beaudoin

La participation citoyenne dans la salle et via le Web diffusion est au nombre de 19 personnes.

2021-08-239

Nomination d'un maire suppléant pour la période du 3 août 2021 au 8 août 2021 inclusivement

CONSIDÉRANT que l'article 116 du Code municipal du Québec stipule qu'un conseiller doit être désigné pour remplacer le maire en cas d'absence prolongée;

CONSIDÉRANT la nomination du conseiller Yannick Proulx à titre de maire suppléant aux termes de la résolution 2019-12-444;

CONSIDÉRANT que les vacances estivales du maire coïncident avec celles du maire suppléant;

CONSIDÉRANT que le conseiller Yannick Proulx ne peut assumer la fonction de maire suppléant pour la période du 3 au 8 août 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer une conseillère ou un conseiller pour vaquer au poste de maire suppléant pour la période du 3 au 8 août 2021 inclusivement;

Sur la proposition de Mme Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseiller municipal Steve Savard soit nommé maire suppléant de la Municipalité d'Oka pour la période du 3 août 2021 au 8 août 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

Point d'information générale

Monsieur le maire suppléant Steve Savard informe les citoyens sur les sujets suivants :

- Affichage pour la sécurité des cyclistes sur le rang de L'Annonciation;
- Félicitations aux nouveaux élus du Conseil Mohawk de Kanesatake;
- Quelques méfaits ont été commis sur le nouveau terrain de tennis, des directives à respecter seront affichées incessamment;
- Remerciement aux généreux donateurs pour la fête des 3 siècles d'histoire et de culture, des informations quant à la tenue des activités seront diffusées dans l'Infolokal et le site Facebook.

La conseillère Stéphanie Larocque annonce son retrait de la vie politique et remercie les citoyens de son district. Elle fait également un retour sur les événements survenus à la séance du 4 juin, pour lesquels elle juge avoir été intimidée.

Ouverture de la séance ordinaire du 3 août 2021

Le quorum étant constaté, le maire suppléant Steve Savard déclare la séance ouverte.

2021-08-240

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT la modification de l'item 6.6 afin de lire ceci :

- *Autorisation d'adhésion à un forfait cellulaire supplémentaire (voix et données) et modification d'un forfait existant pour autoriser les données;*

CONSIDÉRANT l'ajout des items suivants :

- *1.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 3 août 2021 au 8 août 2021 inclusivement;*
- *8.9 Octroi d'un contrat à l'entreprise Houle H2O pour la fourniture et l'installation de deux vannes sous-pression pour le rang Saint-Isidore au montant de 21 860 \$ plus les taxes applicables;*

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE l'ordre du jour ainsi modifié soit adopté.

ADOPTÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Nomination d'un maire suppléant pour la période du 3 août 2021 au 8 août 2021 inclusivement
- 1.2 Point d'information générale
- 1.3 Ouverture de la séance ordinaire du 3 août 2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021

4. CORRESPONDANCE

4.1 Ministre de la Culture et des Communications

Annonce du versement d'une aide financière de 22 800 \$ dans le cadre du projet Développement des collections de la bibliothèque Myra-Cree

4.2 Ministère des Transports du Québec

- Accusé réception de la résolution 2021-06-179 de la Municipalité d'Oka demandant au ministère l'implantation de cinq traverses piétonnières et deux nouveaux arrêts, en direction est et ouest, à l'intersection du rang Sainte-Sophie et de la route 344
- Accusé réception de la résolution 2021-07-229 de la Municipalité d'Oka demandant au ministère l'aménagement d'une zone scolaire et la réduction de la vitesse à 30 km/h au niveau du Parc Optimiste ainsi qu'une réduction de la vitesse à 50 km/h entre le 1350, chemin d'Oka, Oka et le 4315, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac
- Accusé réception de la résolution 2021-07-230 de la Municipalité d'Oka demandant au ministère l'implantation d'une traverse piétonnière et d'un feu clignotant sur le chemin d'Oka entre le secteur du calvaire d'Oka et le secteur de l'accueil du parc national d'Oka

4.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Annonce d'une contribution financière additionnelle d'un montant de 472 998 \$ s'ajoutant à celle déjà prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Comptes payés et à payer

6.2 Désignation des représentants et détermination de leurs pouvoirs auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes

6.3 Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier quant à l'embauche d'un journalier, poste temporaire, temps plein

6.4 Abolition du poste de concierge, poste permanent, temps partiel (10 heures par semaine)

6.5 Création d'un poste de concierge, poste permanent, temps plein et embauche d'un concierge (35 heures par semaine)

6.6 Autorisation d'adhésion à un forfait cellulaire supplémentaire (voix et données) et modification d'un forfait existant pour autoriser les données

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement

7.2 Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- 54, rue du Hauban (lot 5 701 351, matricule 5240-73-8443) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
- 30, rue de la Chantecler (lot 6 354 700, matricule 6439-06-5254) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
- 30, rue de la Chantecler (lot 6 354 700, matricule 6439-06-5254) : Construction d'un bâtiment accessoire
- 96, rue du Verger (lot 5 701 497, matricule 5937-52-8608) : Nouvelle construction unifamiliale isolée
- 99, rue du Verger (lot 5 701 492, matricule 5937-52-1626) : Nouvelle construction unifamiliale isolée

7.3 Adoption du Règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture

7.4 Déclaration d'un chien potentiel dangereux au 41, du Hauban (mâle berger allemand croisé labrador)

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Rapport mensuel pour le service des travaux publics

8.2 Acceptation définitive des travaux de réfection de trottoirs 2020 réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2020-08

8.3 Avenant au mandat attribué à la firme Parallèle 54 Expert Conseil aux termes de la résolution 2021-04-117 afin d'inclure dans les plans et devis, les nouvelles sections de trottoirs à refaire pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables

8.4 Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux (du 50 au 125, rang Sainte-Sophie et du 575 au 630, rang de L'Annonciation) (volet 2)

8.5 Attribution d'un mandat à la firme FNX-INNOV pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de reconstruction de deux ponceaux sous le rang Sainte-Sophie au montant de 18 400 \$ plus les taxes applicables (volet 2)

8.6 Demande d'aide financière pour le projet de réfection du rang Sainte-Sophie, tronçon 6, segments 6-1 à 6-4, (153, rang Sainte-Sophie jusqu'au rang Sainte-Germaine) et des ponceaux 6001 et 6002, du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Deux-Montagnes, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), volet 3

8.7 Demande d'aide financière pour le projet de réfection du rang Sainte-Germaine (du chemin Akweks jusqu'à la route 344) dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), volet 3

8.8 Autorisation au directeur général de présenter une demande d'aide financière auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du fonds canadien de revitalisation des communautés pour le projet de réfection du quai municipal

8.9 Octroi d'un contrat à l'entreprise Houle H2O pour la fourniture et l'installation de deux vannes sous-pression pour le rang Saint-Isidore au montant de 21 860 \$ plus les taxes applicables

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point pour ce service

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Affectation d'un montant de 40 000 \$ pour la tenue d'un événement dans le cadre des célébrations des 3 siècles d'histoire et de culture

10.2 Autorisation à la responsable des loisirs et de la culture à présenter un projet auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure dans le but d'obtenir une aide financière pour la patinoire du parc Optimiste

11. COMMUNICATIONS ET TOURISME

Aucun point pour ce service

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois de juin 2021
- 12.2 Achat de panneaux d'arrêt lumineux clignotants pour l'intersection des rangs Sainte-Germaine et Sainte-Sophie auprès de l'entreprise Trafic Innovation inc. au montant de 5 899,80 \$ plus les taxes applicables (2 demandes de prix)
- 12.3 Attribution d'un mandat à la firme d'ingénierie Sevall Experts Conseils inc. pour la conception des plans et devis pour le projet de la mise aux normes du système d'alarme incendie du bâtiment de la Mairie au montant de 5 100 \$ plus les taxes applicables (5 demandes de prix)

13. AFFAIRES DU CONSEIL

- 13.1 Inscription de M. Pascal Quevillon, maire, au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

14. AUTRES SUJETS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-08-241

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juin 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-08-242

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

Correspondance

1. Ministre de la Culture et des Communications

Annonce du versement d'une aide financière de 22 800 \$ dans le cadre du projet Développement des collections de la bibliothèque Myra-Cree

2. Ministère des Transports du Québec

- Accusé réception de la résolution 2021-06-179 de la Municipalité d'Oka demandant au ministère l'implantation de cinq traverses piétonnières et deux nouveaux arrêts, en direction est et ouest, à l'intersection du rang Sainte-Sophie et de la route 344
- Accusé réception de la résolution 2021-07-229 de la Municipalité d'Oka demandant au ministère l'aménagement d'une zone scolaire et la réduction de la vitesse à 30 km/h au niveau du Parc Optimiste ainsi qu'une réduction de la vitesse à 50 km/h entre le 1350, chemin d'Oka, Oka et le 4315, chemin d'Oka, Saint-Joseph-du-Lac
- Accusé réception de la résolution 2021-07-230 de la Municipalité d'Oka demandant au ministère l'implantation d'une traverse piétonnière et d'un feu clignotant sur le chemin d'Oka entre le

secteur du calvaire d'Oka et le secteur de l'accueil du parc national d'Oka

3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Annonce d'une contribution financière additionnelle d'un montant de 472 998 \$ s'ajoutant à celle déjà prévue dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 19 h 21.

N'ayant pas de questions le maire suppléant clôt la période de questions à 19 h 24.

2021-08-243

Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les factures à payer au 3 août 2021 au montant de 788 450,46 \$ les factures payées au 3 août 2021 au montant de 476 366,39 \$ et les salaires nets du 7 juillet 2021 et 21 juillet 2021 (personnel et Conseil) au montant de 130 362,43 \$ soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Charles-Élie Barrette, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses pour comptes à payer sont projetées par le Conseil de la susdite Municipalité.

Charles-Élie Barrette,
Directeur général

2021-08-244

Désignation des représentants et détermination de leurs pouvoirs auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner les représentants municipaux et de déterminer leurs pouvoirs quant à l'administration de la Municipalité d'Oka auprès de la Caisse Desjardins du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-411;

CONSIDÉRANT la nomination, à la présente séance, de M. Steve Savard, conseiller du district des Chapelles, à titre de maire suppléant durant les vacances du maire, M. Pascal Quevillon, et du maire

suppléant, M. Yannick Proulx, et ce, à compter du 3 août 2021 jusqu'au 8 août 2021 inclusivement;

Sur la proposition de Mme Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le maire, M. Pascal Quevillon, le maire suppléant, M. Yannick Proulx, le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Charles-Élie Barrette, et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marie Daoust, soient les représentants de la Municipalité d'Oka à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité d'Oka :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la Caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;

QUE le maire suppléant, M. Steve Savard, puisse remplir les obligations nommées précédemment, le temps des vacances du maire, M. Pascal Quevillon, et du maire suppléant, M. Yannick Proulx, et ce, à compter du 3 août 2021 jusqu'au 8 août 2021 inclusivement;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Charles-Élie Barrette, exercera seul les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité d'Oka :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité d'Oka;

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de 2 (deux) d'entre eux;

QUE ce Conseil accepte que, si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaisse toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière

QUE les pouvoirs mentionnés dans la présente résolution sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

QUE la présente résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

ADOPTÉE

2021-08-245

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier quant à l'embauche d'un journalier, poste temporaire, temps plein

Sur la proposition de Mme Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soumet en pièce

jointe pour en faire partie intégrante, la liste comportant l'embauche effectuée selon le paragraphe d) de l'article 3.3 du *Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires numéro 2016-147*, pour information au Conseil municipal et selon ce qui suit :

- **Service des travaux publics** : M. Pierre Saint-Georges, à titre de journalier, poste temporaire, temps plein.

ADOPTÉE

2021-08-246

Abolition du poste de concierge, poste permanent, temps partiel (10 heures par semaine)

CONSIDÉRANT que le poste de concierge permanent, temps partiel (10 heures par semaine) sera remplacé par un poste de concierge permanent, temps plein (35 heures par semaine) à la suite d'une évaluation des besoins de la conciergerie;

CONSIDÉRANT le rapport sur la réorganisation de la conciergerie réalisé par la directrice générale adjointe en date du 17 mai 2021;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil entérine la décision d'abolir le poste de concierge permanent, temps partiel et met fin à l'emploi de l'employé numéro 10-0933, en date du 9 août 2021;

QUE ce Conseil entérine la décision de mettre fin au contrat de l'entreprise 1001 Produits et services d'entretien pour l'entretien ménager de la bibliothèque et de la Mairie, en date du 9 août 2021;

QUE ce Conseil autorise le directeur général à procéder auxdits changements structurels incluant la fin d'emploi de l'employé affecté, le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

2021-08-247

Création d'un poste de concierge, poste permanent, temps plein, et embauche d'un concierge (35 heures par semaine)

CONSIDÉRANT que le poste de concierge, permanent, temps partiel (10 heures par semaine) est remplacé par un poste de concierge, permanent, temps plein (35 heures par semaine) à la suite d'une évaluation des besoins de la conciergerie;

CONSIDÉRANT que le poste à pourvoir de concierge, permanent, temps plein, a été publié pendant le mois de juin 2021;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont eu lieu durant le mois de juillet 2021;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Claude Tremblay s'est démarquée;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du service des loisirs et de la culture;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil procède à la création du poste de concierge, poste permanent, temps plein;

QUE ce Conseil autorise l'embauche de M. Claude Tremblay au poste de concierge, poste permanent, temps plein, à compter du 3 août 2021, pour une entrée en fonction le 9 août 2021, et ce, suivant la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-08-248

Autorisation d'adhésion à un forfait cellulaire supplémentaire (voix et données) et modification d'un forfait existant pour autoriser les données

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux concierges un cellulaire avec voix et données dans le cadre de leurs fonctions respectives;

CONSIDÉRANT l'offre du Centre de services partagés du Québec – Acquisition de services de mobilité cellulaire 2015-2025 à laquelle la Municipalité d'Oka a adhéré aux termes de la résolution 2016-03-67;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise l'adhésion à 1 forfait cellulaire supplémentaire (voix et données), l'achat d'un cellulaire pour le nouveau poste de concierge ainsi que la modification au forfait existant du concierge actuel afin d'y ajouter les données;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la directrice des finances.

ADOPTÉE

Rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette, présente le rapport mensuel du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de juillet 2021.

2021-08-249

Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a analysé lors de sa réunion régulière tenue le 19 juillet 2021 les demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivantes à l'égard desquelles s'applique le Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que les demandes d'approbation de PIIA sont conformes aux Règlements concernant le zonage numéro 2016-149, concernant le lotissement numéro 2016-150 et concernant la construction numéro 2016-151;

CONSIDÉRANT que les demandes de PIIA répondent à la

majorité des critères d'évaluation du Règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition de Mme Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) tels que proposés par les demandeurs pour les immeubles suivants :

Immeuble visé	Description
<p>1) 54, rue du Hauban Lot : 5 701 351 Matricule : 5240-73-8443</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA-2021-07-03 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</p> <p>Les portes et fenêtres de la façade avant seront de couleur noir et les portes et fenêtres des côtés latéraux et arrière seront de couleur blanche;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP, Mystique noir deux tons;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en pierre Brampton Vivace Cortona Combo, de couleur gris 2 tons et de Canexel de couleur granite;</p> <p>Le revêtement des façades latérales et arrière sera de vinyle de couleur gris Chesapeake.</p> <p>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur gris Chesapeake du revêtement de vinyle et que les portes et fenêtres des côtés latéraux soient de couleur noir ou gris.</p>
<p>2) 30, rue de la Chantecler Lot : 6 354 700 Matricule : 6439-06-5254</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA-2021-07-04 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</p> <p>D'approuver la demande de PIIA-2021-07-04 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque IKO Cambridge, couleur double noir;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en pierre Permacon Mondrian de couleur gris pâle;</p> <p>Le revêtement des façades latérales et arrière sera en fibre de bois pressé de</p>

	<p>marque Saint-Laurent, de couleur saule argenté.</p> <p>Conditionnellement à ce que la requérante prévoit une zone tampon boisée, conservée à l'état naturel d'au moins 10 mètres de profond, mesurée à partir de la limite de propriété arrière et sur toute la largeur du terrain.</p>
<p>3) 30, rue de la Chantecler Lot : 6 354 700 Matricule : 6439-06-5254</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA-2021-07-05 pour la construction d'un bâtiment accessoire</p> <p>La porte sera de couleur noir;</p> <p>Le revêtement métallique du toit sera de couleur noir;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Les revêtements des façades seront en pierre Permacon Mondrian de couleur gris pâle et en fibre de bois pressé de marque Saint-Laurent, de couleur saule argenté.</p> <p>Conditionnellement à ce que l'implantation de la remise soit située en dehors de la zone boisée à conserver.</p>
<p>4) 96, rue du Verger Lot : 5 701 491 Matricule : 5937-52-8608</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA-2021-07-06 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</p> <p>Les portes et fenêtres de toutes les façades seront de couleur noir;</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP de couleur noir Cobalt;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en pierre Permacon Laffit de couleur noir Rockland, de pierre Techo-Bloc Architectural de couleur gris et de revêtement métallique MAC architectural Harrywood de couleur torréfié;</p> <p>Le revêtement des façades latérales et arrière sera en Canexel de couleur gris granite.</p>
<p>5) 99, rue du Verger Lot : 5 701 492 Matricule : 5937-52-1626</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA-2021-07-07 pour une nouvelle construction unifamiliale isolée</p> <p>Le bardeau de la toiture sera de la marque BP de couleur noir Cobalt;</p> <p>Les fascias et soffites seront de couleur noir;</p> <p>Le revêtement de la façade avant sera en pierre Arriscraft Shadow Stone de couleur gris acier et de revêtement métallique de marque MAC, modèle Norwood de couleur torréfié;</p> <p>Le revêtement des façades latérales et</p>

	<p>arrière sera de vinyle de couleur sauge.</p> <p>Conditionnellement à ce que le revêtement des façades latérales et arrière soit en déclin de fibre de bois au lieu d'un revêtement de déclin de vinyle dont la couleur se rapprochera de la couleur sauge du revêtement de vinyle.</p>
--	--

ADOPTÉE

2021-08-250

Adoption du Règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture

CONSIDÉRANT l'avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2021-233 donné par le conseiller Yannick Proulx lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 3 août 2021 concernant le projet de règlement numéro 2021-233;

Sur la proposition de Mme Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE ce Conseil adopte le Règlement numéro 2021-233 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de modifier le secteur de PIIA-03 (Pointe-aux-Anglais) concernant l'architecture.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

2021-08-251

Déclaration d'un chien potentiel dangereux au 41, du Hauban (mâle berger allemand croisé labrador)

CONSIDÉRANT que le chien a mordu un garçon au 41, rue du Hauban;

CONSIDÉRANT le rapport d'événement 178-210613-007 de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

CONSIDÉRANT l'article 9 dudit règlement qui stipule qu'un chien qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale;

CONSIDÉRANT l'article 11 dudit règlement qui stipule qu'une

municipalité peut, lorsque des circonstances le justifient, ordonner au propriétaire ou au gardien d'un chien de se conformer à une ou plusieurs des mesures suivantes :

- 1) soumettre le chien à une ou plusieurs normes prévues à la section IV ou à toute autre mesure qui vise à réduire le risque que constitue le chien pour la santé ou la sécurité publique;
- 2) faire euthanasier le chien;
- 3) se départir du chien ou de tout autre chien ou lui interdire de posséder, d'acquérir, de garder ou d'élever un chien pour une période qu'elle détermine.

Sur la proposition de Mme Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil déclare le mâle berger allemand croisé labrador dont les propriétaires ou gardiens habitent au 41, rue du Hauban, chien potentiellement dangereux;

QUE ce Conseil fixe les conditions suivantes :

- le chien ne peut être gardé en présence d'un enfant de moins de 10 ans ou moins que s'il est sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus;
- le chien doit être gardé au moyen d'un dispositif qui l'empêche de sortir des limites d'un terrain privé qui n'est pas clôturé ou dont la clôture ne permet pas de l'y contenir. En outre, une affiche doit également être placée à un endroit permettant d'annoncer à une personne qui se présente sur ce terrain la présence d'un chien déclaré potentiellement dangereux;
- dans un endroit public, un chien déclaré potentiellement dangereux doit porter en tout temps un licou ou une muselière-panier. De plus, il doit y être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,25 m sauf dans une aire d'exercice canin.

QUE ce Conseil exige que le propriétaire ou le gardien du chien le soumette à l'examen d'un médecin vétérinaire au Centre vétérinaire Rive-Sud situé au 7415, boulevard Taschereau à Brossard, afin que son état et sa dangerosité soient évalués;

QUE ce Conseil exige que le chien soit euthanasié advenant que l'avis du vétérinaire soit en ce sens;

QUE ce Conseil informe le propriétaire ou le gardien du chien qu'advenant qu'il refuse, néglige ou omet de collaborer pour l'examen du chien par un médecin vétérinaire qu'il sera passible d'une amende d'au moins 1 000 \$ et que l'animal sera saisi pour le soumettre à l'examen exigé par la Municipalité aux frais du propriétaire ou du gardien;

QUE ce chien soit inscrit au registre des chiens potentiellement dangereux de la Municipalité d'Oka;

QUE cette résolution soit transmise au Centre vétérinaire Rive-Sud, à la Patrouille canine Alexandre Roy et à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

Rapport mensuel pour le service des travaux publics

Le conseiller Jérémie Bourque présente le rapport mensuel pour le

service des travaux publics pour le mois de juin 2021.

2021-08-252

Acceptation définitive des travaux de réfection de trottoirs 2020 réalisés par l'entreprise Uniroc Construction inc. suivant l'appel d'offres public 2020-08

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire des travaux aux termes de la résolution 2020-11-351;

CONSIDÉRANT que la Municipalité détient une retenue de 2 801,83 \$ plus les taxes applicables sur les travaux exécutés par l'entreprise Uniroc Construction inc.;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés à la satisfaction de la Municipalité et qu'il y a lieu de procéder à l'acceptation définitive des travaux de réfection de trottoirs 2020;

CONSIDÉRANT que firme Parallèle 54 Expert Conseil inc. a délivré le 6 juillet 2021 le certificat de fin des travaux et le certificat de paiement;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil procède à l'acceptation définitive des travaux de réfection de trottoirs 2020 suivant l'appel d'offres public 2020-08;

QUE ce Conseil autorise le paiement de la retenue au montant de 2 801,83 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Uniroc Construction inc..

ADOPTÉE

2021-08-253

Avenant au mandat attribué à la firme Parallèle 54 Expert Conseil aux termes de la résolution 2021-04-117 afin d'inclure dans les plans et devis, les nouvelles sections de trottoirs à refaire pour un montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT l'attribution d'un mandat pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de réfection des approches de trottoirs dans le cadre du PRIMADA auprès de la firme Parallèle 54 Expert Conseil au montant de 21 700 \$ plus les taxes applicables aux termes de la résolution 2021-04-117;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka désire ajouter de nouvelles sections de trottoirs;

CONSIDÉRANT que l'avenant no 1 produit par la firme Parallèle 54 Expert Conseil consiste à ajouter des sections de trottoirs au mandat initial attribué aux termes de la résolution 2021-04-117;

CONSIDÉRANT que les honoraires énumérés dans l'avenant no 1 s'élèvent à 10 000 \$ plus les taxes applicables;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil accepte l'avenant no 1 de la firme Parallèle 54

Expert Conseil en date du 15 juillet 2021, au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables, pour l'ajout de sections de trottoirs au mandat initial attribué aux termes de la résolution 2021-04-117;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-08-254

Autorisation au directeur des services techniques de recourir à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux (du 50 au 125, rang Sainte-Sophie et du 575 au 630, rang de L'Annonciation) (volet 2)

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée sur une longueur approximative de 1 890 mètres et la reconstruction de six (6) ponceaux sur les rangs Sainte-Sophie et de L'Annonciation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une confirmation d'une aide financière le 17 juin 2021 pour le volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et dont la subvention équivaut à 75 % des coûts admissibles;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le directeur des services techniques à recourir à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réhabilitation de segments routiers et de ponceaux (du 50 au 125, rang Sainte-Sophie et du 575 au 630, rang de L'Annonciation) (Volet II);

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-08-255

Attribution d'un mandat à la firme FNX-INNOV pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de reconstruction de deux ponceaux sous le rang Sainte-Sophie au montant de 18 400 \$ plus les taxes applicables (volet 2)

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une étude géotechnique pour le remplacement de 2 ponceaux de grands diamètres lors du volet 2 de la réfection du rang Sainte-Sophie dû à la présence possible d'un important dépôt argileux dans le secteur;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme FNX-INNOV au montant de 18 400 \$ plus les taxes applicables

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil attribue un mandat à la firme FNX-INNOV pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de

reconstruction de deux ponceaux sous le rang Sainte-Sophie au montant de 18 400 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non-affecté;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-08-256

Demande d'aide financière pour le projet de réfection du rang Sainte-Sophie, tronçon 6, segments 6-1 à 6-4, (153, rang Sainte-Sophie jusqu'au rang Sainte-Germaine) et des ponceaux 6001 et 6002, du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Deux-Montagnes, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), volet 3

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Municipalité, M. Charles-Élie Barrette, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Oka autorise la présentation d'une aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2021-08-257

Demande d'aide financière pour le projet de réfection du rang Sainte-Germaine (du chemin Akweks jusqu'à la route 344) dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), volet 3

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Accélération sont prévues Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC de Deux-Montagnes ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Municipalité, M. Charles-Élie Barrette, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Sur la proposition de Mme Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil de la Municipalité d'Oka autorise la présentation d'une aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2021-08-258

Autorisation au directeur général de présenter une demande d'aide financière auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du fonds canadien de revitalisation des communautés pour le projet de réfection du quai municipal

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du fonds canadien de revitalisation des communautés;

CONSIDÉRANT que cet appel de projets vise à soutenir notamment la revitalisation des centres-villes et à réinventer les espaces extérieurs;

CONSIDÉRANT que le quai municipal nécessitera à court terme

des investissements importants afin de maintenir à niveau cette infrastructure;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le dépôt d'une aide financière auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du fonds canadien de revitalisation des communautés pour le projet de réfection du quai municipal;

QUE ce Conseil confirme l'engagement de la Municipalité d'Oka à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministère;

QUE ce Conseil désigne le directeur général, M. Charles-Élie Barrette, comme personne autorisée à agir et à signer au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la demande d'aide financière mentionnée ci-dessus.

ADOPTÉE

2021-08-259

Octroi d'un contrat à l'entreprise Houle H2O pour la fourniture et l'installation de deux vannes sous-pression pour le rang Saint-Isidore au montant de 21 860 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT que la vanne d'aqueduc située à l'intersection du rang Saint-Isidore et de la route 344 (près d'Agropur) est défectueuse et doit être changée;

CONSIDÉRANT qu'une vanne d'aqueduc doit être ajoutée à l'intersection du rang Saint-Isidore et de la rue Lafrance afin de mieux isoler les différents segments de rues du secteur du Mont-Saint-Pierre lors de travaux sur réseau d'aqueduc;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil octroie un contrat à l'entreprise Houle H2O pour fourniture et l'installation de deux vannes sous-pression pour le rang Saint-Isidore au montant de 21 860 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-08-260

Affectation d'un montant de 40 000 \$ pour la tenue d'un événement dans le cadre des célébrations des 3 siècles d'histoire et de culture

CONSIDÉRANT la tenue d'un événement grandiose pour commémorer les célébrations des 3 siècles d'histoire et de culture;

CONSIDÉRANT la nécessité de louer des tentes pour tenir l'événement en cas de mauvais temps;

CONSIDÉRANT l'annulation des événements en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19;

Sur la proposition de Mme Stéphanie Larocque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil affecte un montant de 40 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non-affecté pour la tenue d'un événement commémorant les célébrations des 3 siècles d'histoire et de culture;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

2021-08-261

Autorisation à la responsable des loisirs et de la culture à présenter un projet auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure dans le but d'obtenir une aide financière pour la patinoire du parc Optimiste

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé par le ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

CONSIDÉRANT que cet appel de projets vise à soutenir la présence d'infrastructures sportives et récréatives en bon état;

CONSIDÉRANT la détérioration des bandes, du pavage et du système de drainage de la patinoire du parc Optimiste;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise le dépôt d'une aide financière auprès du ministère de l'Éducation dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour le projet de réfection de la patinoire du parc Optimiste;

QUE ce Conseil confirme l'engagement de la Municipalité d'Oka à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministère;

QUE ce Conseil désigne la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé, comme personne autorisée à agir et à signer, au nom de la Municipalité, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière mentionnée ci-dessus;

QUE le suivi du dossier soit confié à la responsable du service des loisirs et de la culture;

QUE la résolution 2021-07-224 adoptée le 6 juillet 2021 intitulée « Autorisation à la responsable des loisirs et de la culture à déposer une

demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour les municipalités de moins de 10 000 habitants (Patinoire du parc Optimiste) », soit rescindée à toutes fins que de droits.

ADOPTÉE

Rapport mensuel du service de la sécurité incendie pour le mois de juin 2021

La conseillère Stéphanie Larocque présente le rapport mensuel pour le service de la sécurité incendie pour le mois de juin 2021.

2021-08-262

Achat de panneaux d'arrêt lumineux clignotants pour l'intersection des rangs Sainte-Germaine et Sainte-Sophie auprès de l'entreprise Trafic Innovation inc. au montant de 5 899,80 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT le plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal produit par la firme Cima + pour le compte de la MRC de Deux-Montagnes en 2020;

CONSIDÉRANT que ledit plan recommande l'installation de 2 panneaux d'arrêt lumineux sur le rang Sainte-Germaine aux approches du rang Sainte-Sophie et d'un clignotant lumineux double afin de mettre l'emphase sur la zone morte sur le rang Sainte-Sophie, en direction nord à l'approche du rang Sainte-Germaine;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs de panneaux d'arrêt lumineux clignotants;

CONSIDÉRANT que les deux (2) entreprises ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

Entreprises	Prix soumis
Trafic innovation inc..	5 899,80 \$
Kalitec inc.	10 025,00 \$

CONSIDÉRANT que le prix le plus bas provient de l'entreprise Trafic Innovation inc.;

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil autorise l'achat de deux panneaux d'arrêts lumineux clignotants de l'entreprise Trafic Innovation inc. au montant de 5 899,80 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée à l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques.

ADOPTÉE

2021-08-263

Attribution d'un mandat à la firme d'ingénierie Sevall Experts Conseils inc. pour la conception des plans et devis pour le projet de la mise aux normes du système d'alarme incendie du bâtiment de la Mairie au montant de 5 100 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT la Municipalité d'Oka désire faire effectuer la mise aux normes du système d'alarme-incendie du bâtiment de la Mairie;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de cinq (5) firmes pour la mise aux normes du système d'alarme-incendie du bâtiment de la Mairie;

CONSIDÉRANT que trois (3) firmes ont soumis un prix, excluant les taxes applicables, à savoir :

Firmes	Prix soumis
Sevall Experts Conseils inc.	5 100 \$
Magestan Consultants inc.	5 900 \$
Carbonic inc.	13 500 \$

CONSIDÉRANT que l'offre de services de la firme Sevall Experts Conseils inc. est la plus basse soumission conforme pour effectuer l'ingénierie de la mise aux normes du système d'alarme-incendie du bâtiment de la Mairie;

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE ce Conseil mandate la firme d'ingénierie Sevall Experts Conseils inc. pour la conception des plans et devis pour le projet de la mise aux normes du système d'alarme incendie du bâtiment de la Mairie au montant de 5 100 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement;

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés directeur des travaux publics.

ADOPTÉE

2021-08-264

Inscription de M. Pascal Quevillon, maire, au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

Sur la proposition de M. Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce Conseil autorise l'inscription de M. Pascal Quevillon, maire, au Congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités, qui se tiendra du 30 septembre 2021 au 2 octobre 2021 au Centre des congrès de Québec;

QUE ce Conseil autorise les frais d'inscription au Congrès du maire, M. Pascal Quevillon;

QUE les frais de séjour, d'hébergement et de repas seront compensés selon les dispositions de la *Politique concernant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité d'Oka* présentement en vigueur.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire suppléant ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 06.

Une citoyenne informe le Conseil qu'elle trouve dommage qu'on ne puisse pas poser nos questions en direct de vive voix lorsque nous

sommes en visioconférence de la maison.

Un représentant de la Fondation de l'Église désire faire des remerciements à la Municipalité concernant la réalisation des travaux de la plate-forme élévatrice à l'église qui permet l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour participer aux offices religieux, aux activités culturelles, au bureau d'accueil touristique, etc.

Un citoyen s'informe à savoir quelle sera la date de la tenue des festivités entourant les 3 siècles d'histoire et de culture.

N'ayant plus de questions le maire suppléant clôt la période de questions à 20 h 14.

2021-08-265

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme Joëlle Larente, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Steve Savard
Maire suppléant**

**Charles-Élie Barrette
Directeur général**

Je, Steve Savard, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Steve Savard
Maire suppléant**